

Conditions Générales d'Utilisation

Dernière révision : Vendredi 31 mars 2017

Mentions légales

L'application mobile INTELLINIUM est éditée par la société INTELLINIUM, SAS au capital de 170.800 EUR, sis Technopôle Arbois-Méditerranée, Bâtiment Laennec Hall A Avenue Louis Philibert, 13857 Aix-en-Provence, Cedex 3, France sous le numéro 515081479.

Pour contacter la société Intellinium pour des questions administratives ou techniques : contact_mobile_app@intellinium.com

Objet des CGU

Par les présentes CGU, INTELLINIUM informe l'utilisateur sur la nature et les services proposés par l'application. INTELLINIUM se réserve le droit de mettre à jour les CGU à n'importe quel moment sans préavis afin de les adapter aux évolutions de l'application et des services. La version mise à jour se trouve disponible sur les différents liens présents sur l'application mobile.

L'utilisateur s'engage à respecter les conditions d'utilisation de cette application telles que définies ci-après et dans les versions mises à jour. S'il n'accepte pas les conditions des présentes ou s'il n'accepte pas les conditions mises à jour alors l'utilisateur doit cesser d'utiliser le service INTELLINIUM.

Définitions

Application : désigne l'application mobile Android Intellinium.

CGU : désigne les Conditions Générales d'Utilisation de l'application ainsi que de la chaussure.

Chaussure : désigne la chaussure pouvant être connectée en BLE (Bluetooth Low Energy) à l'application.

Services : désigne l'ensemble des fonctionnalités disponibles à l'utilisateur utilisant l'application avec ou sans la chaussure.

Terminal : désigne un smartphone ou une tablette équipé du système d'exploitation Android d'une version 5 ou supérieure.

Utilisateur : désigne un visiteur qui a installé l'application, qui s'est enregistré, qui s'est fait valider et qui est donc devenu un membre utilisateur de la plateforme Intellinium.

Visiteur : désigne toute personne n'ayant pas compte validé sur la plateforme Intellinium.

Accès à l'application et prérequis

Les services ne sont rendus accessibles qu'à partir de smartphones et tablettes possédant un système d'exploitation Android au moins à la version 5 et d'une connexion télécom Bluetooth Low Energy au moins à la version 4.0 afin de pouvoir se connecter à la Chaussure, avec suffisamment d'espace mémoire disponible pour installer et faire fonctionner l'application mobile Intellinium distribuée à travers le Google Play.

Il est néanmoins précisé que la comptabilité avec tous les smartphones et tablettes n'est pas garantie par INTELLINIUM.

Le terminal doit être connecté à un service d'accès à Internet haut débit (3G ou 4G ou 5G, Wi-Fi) pour pouvoir bénéficier de l'ensemble des services. Certaines fonctionnalités seront néanmoins accessibles hors ligne.

Description des services

L'application INTELLINIUM permet d'améliorer la sécurité et la sûreté des travailleurs et des infrastructures.

A titre indicatif, les principaux services proposés par Intellinium sont :

- La possibilité pour l'utilisateur d'émettre une alerte de type SOS
- La possibilité pour l'utilisateur d'émettre un message signalant un danger et/ou un événement dangereux à la communauté des utilisateurs ou à l'attention d'un groupe en particulier
- La création de groupes permettant ainsi de gérer plus finement l'envoi et la réception des messages
- La gestion des notifications par mail et/ou SMS
- La visualisation des alertes sur une carte géographique permettant de voir rapidement les différentes alertes avec les icônes associés
- Le traitement des alertes en appuyant sur les icônes avec la possibilité d'envoyer à la Chaussure une demande de levée de doute, d'envoyer un SMS ou d'appeler la personne qui a envoyé le message

- La gestion d'un profil avec la personnalisation d'un avatar

Responsabilité d'Intellinium

L'APPLICATION, LES SERVICES ET TOUTES INFORMATIONS COMMUNIQUEES DANS LE CADRE DE L'UTILISATION DES SERVICES Y COMPRIS LES ALERTES SONT FOURNIS "EN L'ETAT", SANS GARANTIE D'AUCUNE SORTE, EXPRESSE OU TACITE, ET NOTAMMENT, SANS QUE CETTE ENUMERATION N'AIT UN CARACTERE LIMITATIF, QUANT A L'ADAPTATION DE CES ELEMENTS A L'USAGE AUQUEL IL EST DESTINE. A CE TITRE, INTELLINIUM NE POURRA ETRE TENUE POUR RESPONSABLE DES PREJUDICES, DE QUELQUE NATURE QUE CE SOIT, DIRECTS OU INDIRECTS, SUBIS PAR UNE PARTIE RESULTANT DE L'UTILISATION DE L'APPLICATION, DES SERVICES, OU DES DONNEES AU TITRE DES SERVICES.

Il est notamment précisé qu'INTELLINIUM ne peut se substituer à des services de sécurité ou de sureté avec obligation de résultat.

En tout état de cause, Intellinium ne saurait être tenu pour responsable notamment dans les cas suivants :

- Dysfonctionnements ou manque de couverture du réseau Internet ou des réseaux de téléphonie mobile type 3G, 4G ou 5G ;
- Dysfonctionnements du terminal sur lequel est utilisé l'application ;
- Dysfonctionnements de l'application suite à une mise à jour d'Android ou du terminal ;
- Perte de données ;
- Piratage du terminal ;
- Nuisances dues à un virus ou toute défaillance logicielle ;
- Interruption des services quelle qu'en soit la durée ou pour quelque cause que ce soit ;
- Suppression des services ;
- Survenance d'un cas fortuit, de force majeure ou fait d'un tiers ;
- Changement de législation rendant les Services inaccessibles en tout ou partie.

Inscription - Compte personnel ou professionnel

Bien que les services soient à vocation professionnelle, les services INTELLINIUM sont accessibles à des personnes individuelles qui bénéficieront alors de services réduits (notamment elles n'auront pas accès à la fonctionnalité de « GROUPES »).

Lors de l'inscription, le visiteur pourra choisir d'ouvrir un compte « INDIVIDUEL » ou un compte « ENTREPRISE ».

Toute demande de création fait l'objet d'une validation manuelle ou automatique par l'administrateur de la plateforme Intellinium. La création d'un compte par un VISITEUR peut être refusée à discrétion d'INTELLINIUM. La validation de création d'un compte, notamment dans le cas d'un compte « ENTREPRISE » peut amener à INTELLINIUM de demander des pièces justificatives au VISITEUR comme par exemple la copie d'une pièce d'identité et un KBIS afin de bien vérifier que le visiteur est le mandataire social de l'ENTREPRISE.

Un seul compte ENTREPRISE peut être ouvert au même nom.

Le compte ENTREPRISE autorise des fonctionnalités supplémentaires permettant notamment une gestion plus fine des alertes.

Utilisation - Gestion des alertes d'évènements et des SOS

2 types de messages peuvent être émis ou reçus par l'utilisateur : des « alertes d'évènements » et des « SOS ».

Envoi des alertes

Les « alertes d'évènements » désignent des dangers identifiés en un temps et à un moment donné et remontés par l'utilisateur à l'attention de la communauté. Il peut s'agir par exemple d'un accident de voiture, d'un phénomène météo (brouillard, orage, ...), d'un feu/incendie, d'une menace terroriste ressentie, ... Dans le cas d'un compte « PERSONNEL », une alerte d'évènement est automatiquement à diffusion « publique », c'est-à-dire qu'elle sera visible potentiellement par tous les membres de la plateforme. Dans le cas d'un compte « PROFESIONNEL », l'utilisateur peut choisir une diffusion « publique » ou limitée à l'ensemble des membres des GROUPES auxquels il appartient.

Les alertes « SOS » désignent un danger immédiat concernant l'utilisateur qui émet l'alerte ou une personne située à proximité de lui. Dans le cas d'un compte « PERSONNEL », le SOS est transmis aux numéros d'urgence indiqués par l'utilisateur.

Dans le cas d'un compte « PROFESSIONNEL », le SOS est transmis aux numéros d'urgence indiqués par l'utilisateur mais aussi à l'ensemble des membres des GROUPES auxquels il appartient.

Les alertes transmises depuis l'application mobile ou par l'application mobile dans le cas où le téléphone est utilisé comme relai télécom peuvent entraîner des frais pour le propriétaire du téléphone à travers l'envoi de SMS ou la consommation de forfait DATA.

Réception des alertes

Les alertes à diffusion « publiques » sont reçues par l'utilisateur dès lors qu'il a souscrit à la réception des alertes à diffusion publique dans le cadre d'un compte « PROFESSIONNEL » ou automatiquement s'il a souscrit à un compte « PERSONNEL ».

Dans le cas d'un compte PROFESSIONNEL, l'utilisateur appartenant à un groupe dont un des membres émet une alerte DANGER recevra l'alerte. Il ne recevra par contre pas les alertes provenant d'autres groupes ET n'ayant pas une diffusion publique.

Obligations utilisateur

L'utilisateur s'engage à n'utiliser l'application que dans le strict cadre d'une utilisation personnelle ou professionnelle visant à protéger des biens, des personnes ou des infrastructures.

De manière générale, l'utilisateur s'interdit expressément de publier au travers de l'application tout contenu injurieux, diffamant, dénigrant, calomnieux, raciste, xénophobe, contraire à la morale et aux bonnes mœurs, contrefaisant, portant atteinte à l'ordre public ou aux droits de tiers, susceptible de porter atteinte aux droits, à la réputation et à l'image de INTELLINIUM, des ENTREPRISES membres de la plateforme et des autres utilisateurs et plus généralement tout propos dont la teneur enfreindrait la loi et/ou les règlements, notamment d'ordre pénal.

En s'inscrivant, l'utilisateur garantit fournir des informations exactes et à jour concernant son identité et ses coordonnées. Il s'engage notamment à fournir une adresse électronique dont il est propriétaire. INTELLINIUM se réserve le droit de refuser une inscription ou de suspendre ou fermer un compte s'il a des doutes sur ces informations. L'utilisateur s'engage à immédiatement informer INTELLINIUM de toute utilisation non autorisée de son compte et de toute atteinte à la confidentialité et à la sécurité de ses moyens d'identification en s'adressant au contact désigné dans les mentions légales.

Toute usurpation d'identité pourra donner lieu à des poursuites pénales, conformément aux dispositions de l'article L.226-4-1 du Code pénal qui prévoit que « *Le fait d'usurper l'identité d'un tiers ou de faire usage d'une ou plusieurs données de toute nature permettant de l'identifier en vue de troubler sa tranquillité ou celle d'autrui, ou de porter atteinte à son honneur ou à sa considération, est puni d'un an d'emprisonnement et de 15 000 € d'amende. Cette infraction est punie des mêmes peines lorsqu'elle est commise sur un réseau de communication au public en ligne* ».

Propriété intellectuelle

INTELLINIUM est propriétaire exclusif de l'application et de l'ensemble du contenu créé par INTELLINIUM tel que les données, les bases de données, les logiciels, codes source, les textes, les photos, les logos et le design.

Ce contenu est protégé au titre du droit d'auteur, droits des marques, des producteurs de base de données et de tout autre droit de propriété intellectuelle reconnu par la législation en vigueur.

Par conséquent, toute copie, imitation, reproduction, représentation, adaptation, altération, modification, diffusion, intégrale ou partielle, du contenu de l'application, sans autorisation préalable, est interdite et susceptible d'entraîner des poursuites judiciaires.

Il est notamment interdit d'utiliser des techniques permettant d'accéder aux codes source ou de contourner les systèmes de sécurité de l'application.

Néanmoins, INTELLINIUM concède aux utilisateurs, à titre non exclusif, un droit d'utilisation de l'application et de son contenu dans le strict cadre de l'utilisation normale des Services.

Données personnelles

Dans le cadre des services proposés, INTELLINIUM est susceptible de collecter et enregistrer pour les besoins des services, les données personnelles ou à caractère personnel des utilisateurs. L'utilisateur est invité à prendre connaissance de la *Déclaration de Conformité des Données Personnelles*.